

## Génocide au Rwanda : au pays des âmes mortes

*Près d'un million de Tutsis ont été exterminés au Rwanda au printemps 1994. Ce génocide, d'abord contesté par les puissances occidentales, a été reconnu par l'ONU, qui a créé un Tribunal pénal international dont le premier jugement sera rendu avant l'été. « Le Monde » a enquêté sur les lieux des massacres, auprès de rescapés, dont le calvaire continue, et commence la publication de ce reportage en cinq volets*

Par Rémy Ourdan. Publié le 31 mars 1998 à 00h00 - Mis à jour le 31 mars 1998 à 00h00



Une survivante des massacres de Murambi pleure devant les restes de ses parents, en novembre 2001, lors d'une visite au mémorial créé sur place. MARCO LONGARI / AFP

Une colline. Le silence. Des maisons de briques de terre, une végétation apprivoisée, des bosquets de bananiers, des champs de sorgho soigneusement cultivés... Une colline à première vue ordinaire. A Murambi, il y a eu des tueries, comme partout. Les cœurs sont tristes et solitaires. Les visages sont fermés. Les regards sont éteints. La différence avec les autres collines est qu'à Murambi, près de Gikongoro, ça pue encore la mort.

Emmanuel s'avance. Ses bottes noires sont couvertes de poudre blanchâtre. Il a une manière de saluer, un sourire, un regard... Emmanuel est « mort ». Ainsi nomme-t-on les rescapés au Rwanda, des « morts » que la mort a refusé.

Emmanuel déambule du bloc n° 1 au bloc n° 2, du bloc n° 2 au bloc n° 3, et ainsi jusqu'au bloc n° 13, du matin au soir. Il saupoudre, sans relâche... « Tous ces morts... Je ne sais pas si c'est la volonté de Dieu ou du Diable... » Emmanuel désigne une salle. Des corps d'enfants gisent sur le sol. Des étiquettes

numérotées sont accrochées à leurs chevilles. Les cadavres tordus sont alignés sur la dalle. Certains sont réduits à l'état de squelettes, d'autres sont encore enveloppés de chairs séchées. Sur une planche soutenue par des tréteaux, il y a des crânes, seuls. Parfois, il reste une mèche de cheveux. « Ceux-là, ce sont des gens à qui on a coupé la tête... » Un long silence. Emmanuel regarde le visiteur et ne le voit pas. Il ne voit que les cadavres, les os, le seau de poudre qu'il va falloir répandre. 50 000 à 70 000 Tutsis s'étaient réfugiés dans l'école de Murambi. Il y eut, selon Emmanuel, quatre survivants. « Deux hommes, un enfant, une femme... » L'enfant, Kayitesi, est sa fille. Tous les autres sont morts, dont vingt-huit parents : sa femme, ses fils, ses parents, ses cousins...

Kigali a ordonné que le site du carnage soit dédié à un Mémorial du génocide. Les corps ont été exhumés des charniers où ils avaient été précipitamment enterrés. Ils ont été étalés dans les bâtiments de l'école. Comme si la mort les avait figés là... Emmanuel Murangira saupoudre chaque jour un produit chimique supposé préserver les reliques humaines des ravages du temps, et il reçoit les premiers visiteurs de ce futur Mémorial. L'agriculteur saupoudre, raconte, brise le silence... Il est « le Survivant ».

Murambi est destiné à être le lieu de mémoire de ce dernier (?) génocide du XX<sup>e</sup> siècle, le troisième génocide reconnu par la communauté internationale après celui des Arméniens, commis par les Jeunes-Turcs, et celui des juifs d'Europe, perpétré par les nazis. La colline de Murambi a reçu la terrible mission, et Emmanuel la tâche morbide, de veiller à conserver la trace réelle, corporelle, de ce qui fut exécuté en trois mois, au printemps 1994, dans cette région de l'Afrique des Grands Lacs, dans un des pays les plus pauvres de la planète.

Emmanuel raconte ce mois d'avril, l'approche du drame au fur et à mesure que les Interahamwe (« Ceux qui travaillent ensemble », la milice armée du parti hutu MRND) arpentaient les collines. « Ils tuaient les gens dans les maisons. Nous nous sommes réfugiés près de l'église. Le monseigneur nous a dit qu'ici nous serions à l'abri. Un soir, les Interahamwe ont attaqué, appuyés par l'armée. Ils tiraient des rafales sur les hommes qui étaient allongés dans l'herbe. Il y a eu des morts, des blessés. Ils sont arrivés, et ont achevé les gens à la machette. Ensuite, ils sont allés de bâtiment en bâtiment, lançant des grenades par les fenêtres sur les femmes et les enfants. Puis ils les ont achevés aussi, avec les machettes et les couteaux... L'attaque a duré deux jours. » « Moi, j'ai reçu une balle sur la tête. Je me suis évanoui. »

Emmanuel a, sur le front, un trou. La balle n'a pas pénétré la boîte crânienne. « Ils m'ont cru mort... La nuit suivante, j'ai rampé vers la brousse. » « Toute ma famille a été exterminée, sauf Kayitesi. Elle a été sauvée par une vieille femme hutue qui l'a retrouvée après le carnage. » « A mon retour, j'ai accepté ce travail. Ma famille est ici. Morte. Je ne veux pas que des gens versent du sable sur ces événements, qu'ils nient ce qui est arrivé. Jamais !... Quand on a déterré les corps, je ne dormais plus. Je me saoulais. J'ai été déclaré fou... Maintenant, je sais que je resterai ici jusqu'à la fin de ma vie. Je suis un secouriste, je vole au secours de la mémoire des morts. » Emmanuel reprend sa marche, de salle en salle. « J'étais là ! J'étais là !... »

Entre 500 000 et 1 million de Tutsis selon l'ONU, sans doute 800 000 avancent des historiens, 1 200 000 selon l'association rwandaise de rescapés Ibuka (Souviens-toi), ont été exterminés en cent jours au Rwanda en 1994. Des opposants hutus ont aussi été éliminés. Personne n'est intervenu pour s'opposer à un drame que nul n'a appelé par son nom.

Winston Churchill, après la seconde guerre mondiale, avait évoqué Auschwitz en lâchant une formule : « Le crime sans nom. » Les Etats-Unis, première puissance mondiale, suivis par la France et leurs partenaires occidentaux, exercèrent une forte pression diplomatique en 1948 pour que le mot « génocide » ne soit pas employé dans les textes officiels. Car, en approuvant, le 9 décembre 1948, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, les Nations unies ont admis que ce crime concernait l'humanité entière et que les Etats se devaient, dès lors qu'un génocide est identifié, d'intervenir pour « prévenir » et pour « punir ». Lorsque Churchill s'émouvait de l'existence des camps d'extermination nazis, le génocide n'était pas encore reconnu. La création du mot revient à Raphaël Lemkin, conseiller au ministère de la guerre à Washington et auteur en 1944 du livre *Axis Rule in Occupied Europe*. Il fut inspiré par le grec « genos » (race) et le latin « cide » (tuer). Il livra une ébauche

de définition : « La destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. » Cinquante ans plus tard, parce que la communauté internationale n'était guère désireuse de s'engager dans une aventure militaire, le « crime sans nom » a une nouvelle fois été perpétré.

Des crimes contre l'humanité ont été commis entre-temps. Des historiens évoquent un « génocide politique », une notion qui n'a pas été retenue dans la Convention de 1948, au Cambodge, en Chine et en URSS. En Asie du Sud-Est, au Proche-Orient, au Rwanda et au Burundi déjà, ailleurs encore, des crimes contre l'humanité ont été perpétrés, et sont revenus hanter l'Europe en ex-Yougoslavie. Lors du procès de Nuremberg, le procureur français, François de Menthon, avait décrit le crime contre l'humanité comme « le crime contre le statut d'être humain », motivé par une idéologie qui est « un crime contre l'esprit » visant « à rejeter l'humanité dans la barbarie ». Les juges de Nuremberg ont donné pour la première fois une définition du crime contre l'humanité : il consiste à tuer quelqu'un parce qu'il est né. Tuer un juif parce qu'il est né juif. Tuer un Tutsi parce qu'il est né tutsi.

Dans la palette des crimes contre l'humanité, le génocide est le plus grave parce qu'il implique une vaste échelle et une préméditation. Les coupables de génocide sont des théoriciens avant d'être des assassins. L'ONU, qui a finalement dû reconnaître le génocide au Rwanda, a créé, le 8 novembre 1994, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), installé à Arusha, en Tanzanie, qui aura à livrer une première interprétation juridique du génocide. « Un enjeu historique » pour Laïty Kama, président du TPIR et juge au procès Akayesu.

Le statut du TPIR définit déjà le génocide. « L'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux : a) meurtre de membres du groupe ; b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. » Le Tribunal a mission de punir les actes suivants : « a) le génocide ; b) l'entente en vue de commettre le génocide ; c) l'incitation directe et publique à commettre le génocide ; d) la tentative de génocide ; e) la complicité dans le génocide. » Le TPIR punit également les crimes contre l'humanité, « assassinat, extermination, réduction en esclavage, expulsion, emprisonnement, torture, viol, persécutions pour des raisons politiques, raciales ou religieuses, et autres actes inhumains » commis dans une intention semblable.

Le jugement de Jean-Paul Akayesu, le bourgmestre de la commune de Taba, bien que ce procès soit mineur par rapport à ceux de hauts responsables du génocide qui devraient s'ouvrir dans l'année, sera en effet historique. Parce que ce sera la première fois dans l'histoire qu'une cour de justice se prononcera sur le génocide, le verdict des juges Kama, Pillay et Aspegren, attendu ce printemps, établira une jurisprudence et servira de référence aux futurs procès au TPIR, au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et à la Cour pénale internationale (CPI), dont la création est actuellement négociée par les Etats siégeant aux Nations unies. Historique aussi pour les activistes des droits des femmes, qui sont parvenus, en cours de procès, à faire intégrer à l'acte d'accusation la notion de « violences sexuelles » comme étant l'un des aspects du génocide.

Le génocide tutsi est donc le premier à avoir été reconnu par l'ONU depuis la signature de la Convention de 1948. Un génocide incontestable a pu être commis pour la première fois depuis que le « monde civilisé » en a établi la définition et s'est engagé à le combattre. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU en 1994, questionné sur l'inaction des « casques bleus », s'était écrié : « Nous sommes tous responsables de cet échec... C'est un génocide... J'ai échoué... C'est un scandale ! » En visite à Kigali le 25 mars, le président américain Bill Clinton a reconnu la responsabilité de la communauté internationale et des Etats-Unis pour ne pas être intervenu au Rwanda. Il a précisé : « Nous n'avons pas immédiatement appelé ces crimes par leur véritable nom : génocide. »

Le Rwanda survit aujourd'hui dans l'ombre du génocide. Les rescapés sont hantés par le carnage, la perte des êtres chers, la justice promise qui n'arrive pas, les assassinats qui se perpétuent, la négation de leur calvaire, le cauchemar qui continue... Les tueurs hésitent entre une reconnaissance du génocide qui

est aussi synonyme de cauchemar, d'effroi rétrospectif, ou un négationnisme acharné, tel qu'il est distillé par de vastes pans de la communauté hutue et des intellectuels étrangers.

Au Rwanda, chacun continue de côtoyer l'autre, de l'observer dans les collines. Les survivants tutsis, qui furent pourchassés, blessés, violés, humiliés, craignent que le génocide soit un jour achevé. Leur armée est certes au pouvoir, après la victoire militaire de la guérilla tutsie d'Ouganda, qui a stoppé le génocide ; ils demeurent néanmoins une minorité 10 % à 15 % de la population et sont cernés dans les villages par des voisins potentiellement hostiles. Les tueurs, et la population hutue associée sans discernement aux génocidaires par le gouvernement, craignent la vengeance tutsie et un contre-génocide. Le génocide de 1994 fut un choc national et ouvrit une ère nouvelle, celle de l'après-génocide, du traumatisme et du silence.

La chasse à l'homme a commencé dans la soirée du 6 avril 1994, peu après l'assassinat du président Juvénal Habyarimana. Des unités de l'armée rwandaise et les milices des partis hutus extrémistes abattent les opposants politiques, dont la première ministre Agathe Uwilingiyimana, des militants des droits de l'homme, des intellectuels... L'opération est pilotée par le colonel Théoneste Bagosora, directeur de cabinet au ministère de la défense, un noyau d'officiers putschistes des Forces armées rwandaises (FAR), de responsables du Mouvement révolutionnaire national pour le développement et la démocratie (MRND), le parti du président, de la Coalition pour la défense de la République (CDR), le parti hutu raciste, et d'intellectuels partisans de la suprématie des Hutus. Ces hommes, réunis au sein de sociétés secrètes, préparaient le grand soir depuis des années. Leur objectif est la mise à mort des accords d'Arusha, signés en 1993 entre le gouvernement et la guérilla, et l'extermination des Tutsis du Rwanda.

Ils s'approprient le pouvoir et entraînent le Rwanda dans un tourbillon d'horreurs. Ils bénéficient d'atouts considérables : une société très structurée, hiérarchisée à l'extrême, une population disciplinée, une paysannerie aux abois, étouffée par le manque de terres et une pauvreté croissante, un militantisme ethnique en plein essor depuis trente ans, une machine de propagande antitutsie à l'œuvre depuis la première attaque du Front patriotique rwandais (FPR) en 1990. La fatalité n'existe pas. L'élimination d'un million de Tutsis rwandais n'est pas le résultat de tueries spontanées ou d'une bestialité innée, comme l'insinuent les partisans d'un « Hutuland » et d'un « Tutsiland » qui résoudraient les problèmes rwandais et burundais, ces pays voisins aux destins entremêlés. « Tuer un million de gens et être capable d'en déplacer trois à quatre millions en l'espace de trois mois et demi sans toute la technologie qu'on a dans d'autres pays du monde, c'est tout de même une mission significative », témoignait le général canadien Roméo Dallaire, ancien commandant de la Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda (Minuar), en février devant le TPIR. « Il y avait une méthodologie », ajoutait-il. Pour réaliser aussi vite un tel génocide (l'assassinat d'environ 90 % de la population tutsie, donc de 10 % de la population rwandaise), il faut réunir certaines conditions. Planification, détermination des planificateurs pour l'exécution, acceptation par les exécutants.

La détermination sans faille des responsables du programme d'extermination ne fait aucun doute. Les extrémistes hutus se renforçaient dans les coulisses du pouvoir, avec l'appui de membres de la famille de Juvénal Habyarimana notamment son épouse et les frères de celle-ci et du premier cercle présidentiel, l'Akazu (« petite maison »). Des agents des services secrets avaient fondé des escadrons de la mort, le Réseau Zéro ; une frange du MRND et la CDR avaient créé leurs milices, les Interahamwe et les Impuzamugambi ; des officiers de l'armée s'étaient réunis au sein de la faction Amasasu (« balles ») et ravitaillaient les différents groupuscules armés. Les radicaux étaient parvenus à créer des instances parallèles ancrées au cœur du pouvoir rwandais.

Pour trouver les exécutants, ce ne fut pas trop délicat. Le génocide au Rwanda fut un génocide populaire. Si les Allemands ont participé, comme autant de maillons d'une chaîne de la mort, au génocide des juifs, la contribution des Rwandais, spontanée ou non, fut d'une cruauté sans précédent. Des hordes de paysans hutus sont allées, machettes à la main, massacrer leurs voisins tutsis. Certains y étaient forcés, d'autres y ont pris part avec enthousiasme. Il y eut des fêtes champêtres après les tueries, lors desquelles on se saoulait et dégustait le butin une vache, une chèvre. Jamais autant de gens ni militarisés ni politiquement

engagés s'étaient ainsi couverts du sang de leurs concitoyens. « Jamais un crime n'avait été puni au Rwanda. Il y a eu génocide parce qu'auparavant il y a eu impunité, commente Alice Karekezi, une militante des droits de l'homme. Certains racontent sans malice combien de personnes ils ont tuées. Ici on a tué ses voisins, les gens avec lesquels on partageait la boisson... Ce n'était pas le système nazi. Le crime était presque intégré au quotidien depuis des décennies. Certains savaient qu'ils allaient mourir et d'autres qu'ils allaient tuer. C'est le bilan de l'impunité. »

Des responsables du Front patriotique rwandais estiment que deux millions de Rwandais ont commis, durant le génocide, un crime de sang de leurs propres mains, ou pris part à un meurtre collectif. « Le chiffre de deux millions est réaliste, confirme un observateur du Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme (HCDH). Ça paraît fou... Le gouvernement ne peut pas criminaliser 30 % de la population, qui, pourtant, a commis des crimes abominables. »

Le Rwanda se retrouve plus ethniquement divisé qu'auparavant. Non seulement la destruction d'un groupe d'individus n'avait jamais été envisagée de manière aussi radicale, mais les guerres du passé se déclaraient entre clans régionaux, sans connotation ethnique. Hutus, Tutsis et Twas (Pygmées) vivaient côte à côte en harmonie. Ils parlent la même langue. Les mariages mixtes étaient si fréquents que, bien que Hutus et Tutsis avaient et aient encore parfois une apparence physique différente, il est aujourd'hui difficile de déterminer à la physionomie l'origine ethnique d'une majorité de Rwandais. « Les colons, et tout particulièrement les missionnaires, les évangélistes, ont semé les premiers germes de la division, accuse Denis Polisi, un idéologue du FPR. Ils ont commencé à parler des origines lointaines des Tutsis. Ils ont institué la carte d'identité où figure la mention d'une ethnie, et ils ont donné tous les privilèges à ceux qu'ils appelaient les Tutsis. »

En 1925, le ministère belge des colonies, dans un Rapport sur l'administration belge au Rwanda-Urundi, dévoile ses schémas : « [Les Twas sont] une race en voie de disparition... Le Mutwa réunit assez bien au physique l'aspect général du singe dont il hante les forêts » ; « [Les Hutus sont] petits, trapus, ont la figure joviale, le nez largement épaté, les lèvres énormes. Ils sont expansifs, bruyants, rieurs et simples » ; « [Le Tutsi] de bonne race n'a, à part la couleur, rien de nègre. Sa taille est très haute. Ses traits, dans la jeunesse, sont d'une grande pureté : front droit, nez aquilin, lèvres fines s'ouvrant sur des dents éblouissantes. D'intelligence vive, souvent d'une délicatesse de sentiment qui surprend chez des primitifs, possédant un extraordinaire empire sur lui-même, sachant sans effort se montrer bienveillant... » « Les Tutsis avaient une origine tout à fait distincte des "nègres", considérés comme appartenant à un ordre absolument inférieur », rappelle l'historien Gérard Prunier dans Rwanda, le génocide (Dagorno, 1997). Ils venaient des Indes, ou même, comme le Père dominicain Etienne Brosse le suggéra, du Jardin d'Eden. Quelques années plus tard, un administrateur belge, le comte Renaud de Briey, avança froidement que les Tutsis étaient peut-être bien les derniers survivants du continent perdu de l'Atlantide. »

La division ethnique commence ses ravages. Pour les Hutus opprimés, le Tutsi est devenu, outre le tyran allié des colons, l'étranger venu de contrées lointaines. Durant le génocide, il est tué parce qu'il est l'étranger. A Kabaya en 1992, Léon Mugesera, un cadre du MRND, prévient la population. Aux Hutus, il dit : « Dites-moi, attendez-vous béatement qu'on vienne vous massacrer ? Nous devons agir. Il faut les liquider tous ! » Aux Tutsis, il annonce : « Votre pays, c'est l'Ethiopie, et nous allons trouver un raccourci en vous y expédiant par [Nyabarongo] [une rivière]. » Et les tueurs de Tutsis de 1994, qui prennent le temps de transporter les cadavres, vont les jeter dans les rivières qui coulent vers l'Afrique orientale...

Les colons et les missionnaires changent radicalement d'attitude en 1959 et soutiennent la « révolution sociale » hutue. Les Tutsis sont renversés et beaucoup partent en exil. Leurs enfants seront les soldats du FPR, qui seront les vainqueurs en 1994. Le Rwanda a connu, entre l'arrivée des premiers colons allemands à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le génocide à la fin du XX<sup>e</sup> une lente évolution des mentalités qui a pesé dans la tragédie. L'Eglise en porte une lourde responsabilité. « L'Eglise avait un grand impact sur la société. Elle imprimait au mode de vie africain une forte tendance moralisatrice. A défaut de devenir

véritablement vertueuse, la société rwandaise devint hypocrite par convention, note Gérard Prunier. Une société ancienne, riche et complexe, fut modernisée, simplifiée et rigidifiée. »

Le génocide fut relativement aisé à accomplir au Rwanda. La règle du silence, la foi en l'autorité, le devoir d'obéissance, la tradition d'impunité...

Des décennies d'apprentissage de la soumission et de la ferveur religieuse ont contribué aux comportements extrêmes de 1994. Des paysans hutus qui n'avaient pas l'âme de meurtriers n'ont pas refusé de participer au crime. Et les Tutsis, au lieu d'organiser une résistance dans les collines, se sont réfugiés devant les bureaux communaux et les églises, symboles de l'autorité, alors que les bourgmestres organisaient le génocide à l'échelon local et que les prêtres hutus s'y sont rarement opposés. Des agneaux sont allés à l'abattoir...

Les autres, qui tentaient de résister aux assauts, rejoignaient de toute façon les premiers. Mis en déroute, ils étaient, s'ils survivaient, forcés d'aller vers les lieux de regroupement. Et même ceux qui parvenaient à fuir finissaient souvent par y aller d'eux-mêmes. Au TPIR, la question a été posée à une femme l'identité des témoins est protégée qui racontait les tueries à Taba. Le juge : « Vous saviez qu'on y tuait des gens. Pourquoi êtes-vous quand même allée au bureau communal ? » Le témoin J.J. : « Je me suis réfugiée là-bas car je savais que les personnes étaient tuées par les balles. Je ne voulais pas être tuée par les massues et les machettes. Je voyais que c'était très pénible d'être tué par des massues. » Un autre témoin, N.N., raconte : « Un Tutsi achetait une grenade 1 000 francs pour que les Interahamwes le tuent avec cette grenade, au lieu d'être tué avec des machettes, d'avoir son oreille coupée, les doigts... »

Les mentalités n'ont pas changé. Un ordre est rarement discuté. Dans les collines, les villageois courbent l'échine. « Dans ce pays, le chef est le chef, confirme Denis Polisi. Le respect de l'autorité doit rester fondamental, mais nous voulons inciter la population à participer aux décisions. Les gens vont choisir leurs délégués. Ce seront les jalons de la démocratie. » En attendant la démocratie, qui n'a jamais existé et sur la voie de laquelle le FPR ne s'est pas engagé, les Rwandais continuent de s'enfermer dans le mutisme.

A cette obéissance, naturelle, voire sacrée, s'est ajouté le traumatisme du génocide. « Chaque famille hutue recèle au moins un bourreau, comme il y a au moins une victime dans chaque famille tutsie », affirme Anastase Murumba, un responsable d'Ibuka. « Ici, c'est une expérience traumatisante spécifique, constate Lincoln Ndogoni, un psychiatre de l'organisation américaine World Vision. Les rescapés sont bien sûr traumatisés. Ils sont amers, en colère. Ils ont des crises de peur, de désespoir... Et les tueurs sont traumatisés. Ils se posent des questions : Pourquoi ai-je tué ? Suis-je coupable ? Si j'en ai tué cinq, aurais-je pu en tuer dix ?... Des enfants ont tué ! On leur a mis une machette dans la main et on leur a ordonné d'aller abattre le voisin. Des femmes ont tué ! Fait très rare dans une guerre, des femmes ont assassiné des enfants ! » « Je soigne une femme hutue qui était mariée avec un Tutsi et qui a jeté son propre enfant dans la rivière. Depuis trois ans, elle se rend chaque jour au bord de cette rivière et ne comprend pas ce qui est arrivé à son enfant, raconte-t-il. Je vois une autre femme qui avait déguisé son garçon en fille pour tenter de le sauver. Les miliciens ont découvert la supercherie et, pour la punir, l'ont forcée à enterrer son enfant vivant. Elle est hantée par ses dernières paroles : “Maman, arrête de jouer, arrête de me lancer de la terre sur le visage, maman, arrête de jouer...” Si rien n'est entrepris, ce pays sera un vaste hôpital psychiatrique dans dix à vingt ans. Les enfants du génocide seront des adultes traumatisés et asociaux. Car la leçon du génocide est qu'on ne peut pas avoir confiance en un gouvernement, une armée, ni en ses voisins, ses amis, voire ses parents. »

Le silence du Rwanda... Où, ailleurs en Afrique ou dans le monde, peut-on trouver une place de marché presque silencieuse ? Le climat rwandais est empoisonné.

La guerre qui a repris l'an dernier dans le nord-ouest y contribue nettement. Chaque nuit, on meurt à nouveau au Rwanda. Les tueries s'enchaînent. Chaque matin, les villageois comptent les disparus et les blessés. Les rebelles hutus, guidés par l'idéologie du génocide, tentent de déstabiliser le pays par tous les moyens. Et l'armée du FPR, devenue l'Armée patriotique rwandaise (APR), répond à ces violences

avec, à chaque fois, davantage de brutalité. Kigali mène une guerre à sa propre population, aux Hutus du Nord, accusés de soutenir les combattants de l'ombre.

Le climat est aussi empoisonné parce que les tueurs continuent de nier, ou de justifier, le génocide. C'est le cas dans les collines rwandaises. C'est le cas à la prison de l'ONU à Arusha, où vingt-quatre prévenus, dont le colonel Théoneste Bagosora, attendent leur procès. Vingt prisonniers se sont réunis pour rédiger deux manuscrits confidentiels, dans lesquels ils racontent leur version des événements, *Le Rwanda : quelques éléments pour comprendre le drame d'un peuple* et *Qui a peur de l'enquête sur l'assassinat du président Habyarimana ?*

Ils affirment que « le conflit Hutu/Tutsi est un conflit ethno-politique séculaire de partage du pouvoir où la minorité tutsie cherche toujours à s'approprier le monopole du pouvoir par tous les moyens, y compris la voie des armes ». « Ceux qui disent que les Hutus et les Tutsis vivaient harmonieusement ensemble avant la période coloniale mentent », ajoutent-ils. Ils contestent la thèse d'un complot d'extrémistes hutus, assurant que « l' Akazu, les escadrons de la mort et le Réseau Zéro sont des notions inventées pour discréditer, décourager et diaboliser tous les opposants au FPR ».

Ils accusent le nouveau pouvoir rwandais d'avoir inventé le génocide. « Pour asseoir son pouvoir, le FPR déploya tous les moyens pour coller sur le dos des Hutus ses crimes et pour faire du "génocide des Tutsis" son fonds de commerce en érigeant des monuments sur les grands sites de ce prétendu "génocide des Tutsis" et en y exposant des restes humains. Il le fit dans le but d'abuser la communauté internationale. Pourtant, l'exposition des crânes dans des endroits publics répond aux rites que les monarques tutsis d'antan pratiquaient. Les restes humains exposés aujourd'hui appartiennent aux seules victimes hutues du FPR. »

Emmanuel Murangira, le survivant de Murambi, exclut une éventuelle réconciliation au Rwanda tant que ce discours persistera. « La réconciliation ? Hum... Oui, si les gens reconnaissent leurs crimes, s'ils se confessent. » Il s'énerve. « Les Hutus d'ici refusent de témoigner. Ils n'ont rien vu ! Au printemps 1994, comme par miracle, aucun n'est sorti de sa maison ! » « Je connais un monsieur qui a brûlé une maison pendant le génocide, dit-il. Il est revenu voir la famille et reconstruire la maison après la guerre. Là, la réconciliation devient possible. »

Emmanuel évoque aussi, parmi les maux du Rwanda, l'absence de soutien de la communauté internationale lors du génocide. Il déplore qu'elle ait gardé « les yeux fermés ». Puis le gardien des cadavres, le « fou », le « mort », s'en va en silence.